

Direction des travaux publics,
des transports et de l'énergie
du canton de Berne
Secrétariat général
Reiterstrasse 11
3011 Berne

La Neuveville/Bienne, le 8 novembre 2012

Consultation fédérale relative à l'adaptation d'ordonnances dans le cadre de la réforme des chemins de fer 2 (transport des voyageurs) – Avis du CJB et du CAF

Madame la Conseillère d'Etat,

La Confédération a lancé une consultation visant à introduire dans la législation un mécanisme qui pourrait favoriser la suppression de lignes ferroviaires régionales et leur remplacement par des lignes de bus sous certaines conditions. Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) invitent le canton de Berne à rejeter vigoureusement les dispositifs prévus, à savoir :

- l'instauration d'un degré de couverture de 50% en-dessous duquel un réexamen serait obligatoire en cas d'investissement important ;
- l'instauration d'un degré de couverture de 30% en-dessous duquel un réexamen serait systématique tous les 4 ans.

Nous nous opposons à ces propositions qui portent en germe la possibilité de démanteler la quasi-totalité du trafic régional dans l'Arc jurassien. De toute manière, il est évident que, quand il s'agit de procéder à des investissements importants, des études sont entreprises pour en justifier la pertinence. Le projet fédéral ne fait donc qu'apporter de l'incertitude et de la déstabilisation.

S'agissant de la proposition d'un réexamen quadriennal lorsque le taux de couverture se situe au-dessous des 30%, cela conduirait à des grosses pertes de temps et d'argent pour procéder aux analyses, sans compter que là où des investissements sont réalisés, il est ridicule de les envisager en vue d'une période aussi courte que 4 années.

Nous partageons les critiques déjà émises à l'encontre de projet et nous ne reviendrons pas sur les nombreux arguments mis en avant pour justifier un renvoi de la proposition à son expéditeur. Qu'il nous soit permis de rappeler toutefois combien le projet relève d'une

attitude défensive et tournée vers le passé. Ces propositions ne tiennent pas compte des changements de comportement en matière de mobilité auprès de la jeune génération, ainsi que de la complémentarité entre le trafic régional et le trafic de grandes lignes.

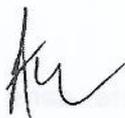
Nous relevons par ailleurs que les réflexions en matière d'aménagement du territoire, qui associent transports et urbanisme, ont besoin de stabilité pour développer leurs effets. Une remise en question régulière des lignes empruntées par les trains régionaux irait à l'encontre des besoins. Les objectifs de politique financière ne doivent pas conduire à faire totalement abstraction d'autres objectifs supérieurs et de la nécessité d'avoir une cohérence entre les diverses politiques sectorielles, en particulier celles qui visent à réduire les émissions de CO2 et lutter contre le mitage du territoire.

Enfin, le CJB et le CAF insistent sur l'importance du réseau ferroviaire régional pour les relations entre francophones du Jura bernois et de Bienne. Pour la population francophone du canton, une offre en transports publics attractive fait partie des conditions-cadres qui permettront le maintien et le développement des centres de formation ainsi que l'accès au marché du travail.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier et en vous remerciant par avance de vos efforts, nous vous adressons, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations distinguées.

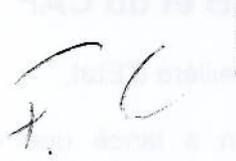
Conseil du Jura bernois

Le président :



Jean-Pierre AELLEN

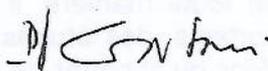
Le secrétaire général :



Fabian GREUB

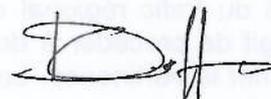
Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président :



Philippe GARBANI

Le secrétaire général :



David GAFFINO

Copie (Courriel) : S. Lachat Rohrer, Chr. Aebi

Adresse du secrétariat du CJB :
Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 - Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch
www.conseildujurabernois.ch

Adresse du secrétariat du CAF :
Faubourg du Lac 45, CP 299, 2501 BIENNE
Tél. 032 323 28 70 - Fax 032 323 28 71
info.caf@sta.be.ch
www.caf-bienne.ch